

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chaumont

Par arrêté du 9 juin 2026, le Président de l'Agglomération de Chaumont a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de **modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chaumont**.

Cette procédure vise principalement à modifier le règlement graphique et écrit du PLU.

1. Durée et dates de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant une durée de **18 jours consécutifs, du lundi 29 juin 2026 à 9h au jeudi 16 juillet 2026 à 17h00**, au siège de l'agglomération de Chaumont, autorité organisatrice de l'enquête : Hôtel de ville, BP564, 52012 CHAUMONT Cedex.

2. Commissaire enquêteur

Par décision du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, Monsieur **Patrick LHUILLIER** a été désigné commissaire enquêteur et Monsieur **Régis LOUIS** commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chaumont pour recevoir ses observations (écrites ou orales) aux dates et heures suivantes :

- Le **lundi 29 juin de 9h à 12h** ;
- Le **samedi 11 juillet de 9h à 12h** ;
- Le **jeudi 16 juillet de 14h à 17h**.

3. Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment la note de présentation, l'avis de l'autorité environnementale, de la Commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), des personnes publiques associées ainsi que le projet de modification du PLU sera tenu à la disposition du public :

- **Sur support papier et sur un poste informatique** : À la mairie de Chaumont, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, hors jours fériés),
- **En ligne** : Sur le site internet de l'Agglomération de Chaumont : <https://www.agglo-chaumont.fr/>; ou directement sur la plateforme d'enquête dédiée : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC52005.html>

Toute personne pourra à sa demande obtenir communication du dossier, à ses frais, ou toute autre information auprès des services de l'Agglomération de Chaumont : C'sam, 5 Av Emile Cassez, 52 000 CHAUMONT ; 03 25 30 60 00.

4. Observations et propositions du public

Le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- **Sur le registre d'enquête** (feuillet non mobile, coté et paraphé) déposé en mairie de Chaumont,
- **Par correspondance postale** adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Chaumont, Hôtel de Ville, 10 place de la Concorde, 52000 Chaumont,
- **Par voie électronique** à l'adresse suivante : enquetemodifplu@agglo-chaumont.fr

Conformément à la réglementation, les observations transmises par voie électronique seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet : <https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC52005.html> Les observations recues par voie postale seront consultables au siège de l'enquête (Mairie de Chaumont) aux jours et heures habituels d'ouverture.

5. Rapport et conclusions

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Chaumont et sur le site internet de l'Agglomération <https://www.agglo-chaumont.fr> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête et après réception du rapport, le projet de modification, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de l'Agglomération de Chaumont.